



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales)

Le Conseil communautaire se réunira en séance ordinaire,

**Jeudi 8 février 2024 à 20h
Salle Horizon, 9 allée de l'Espoir à Ozoir-la-Ferrière**

Validation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 janvier 2024

Affaires générales

1. Compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués

Développement économique et emploi

2. IMVS : Renouvellement de l'adhésion à l'association et versement de la contribution annuelle au fonds d'accompagnement pour l'année 2024
3. Mission locale du Plateau de Brie : Attribution d'une subvention pour l'année 2024

Équipements sportifs

4. Centre aquatique intercommunal : Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux
5. Attribution de subventions exceptionnelles à trois associations sportives du territoire

Finances et comptabilité

6. Vote des taux d'imposition pour l'année 2024
7. Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024
8. Attributions des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé dans le cadre du budget primitif 2024
9. Autorisations de programme et d'engagement et révision des crédits de paiement
10. Vote du budget primitif de l'exercice 2024

Administration générale

11. Recrutement d'un vacataire et fixation des modalités de calcul horaires et journalières (systèmes d'information)

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 31 janvier 2024

Jean-François ONETO
Le Président de la Communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
Maire d'Ozoir-la-Ferrière

